

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/39

Objet : Cession du pavillons en bois

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix): 18
 Pour : 17
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Dominique ESCARON)

Objet : Cession du pavillon en bois

Un pavillon bois a été acheté en 2008 pour 16 952.10 €. C'était un vecteur de communication pour le Parc et les acteurs de la filière bois du massif. Il a permis de valoriser la qualité des bois de Chartreuse, leur disponibilité auprès de professionnels locaux dynamiques, et leur spécificité d'usage en construction.

Ce pavillon en bois a été mis à disposition successivement et gracieusement à l'Ephémère pour le Festival Brel et depuis 2013 à la SARL École de Porte qui n'en a plus l'usage. De plus, son utilisation nécessiterait d'importants travaux.

Objet de la délibération

Le 1^{er} janvier 2022, la commune du Sappey a sollicité le Parc pour acquérir ce bien pour installation dans son camping afin d'y accueillir les arrivants.

Compte tenu de la vétusté du pavillon et des travaux à réaliser, le Parc envisage la cession de ce bien.

Pour information, cette cession sera inscrite au Budget principal. Elle apparaîtra dans le budget en section d'investissement (chapitre 041).

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette cession qui a été faite en 2011, avant la mise en place des amortissements des biens appartenant au Syndicat mixte.

Compte tenu de la vétusté du pavillon, des travaux à réaliser et de la non utilisation de ce bien,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De céder à titre onéreux à l'euro symbolique le pavillon à la Commune du Sappey en Chartreuse,**
- **D'autoriser le Président à toutes signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision notamment l'acte de cession et les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

